



Protocole de sélection 2025-2026

Ski acrobatique • Toutes disciplines

Version novembre 2025

Table des matières

1. Protocoles de sélection pour chacun des circuits de compétition	4
2. Disciplines.....	4
2.1 Présentation générale.....	4
2.1.1 Bosses en simple.....	4
2.1.2 Bosses en duel	4
2.1.3 Règlement saut bosses simple et parallèle	4
2.1.4 Règle sur répétition des sauts	5
2.1.5 Saut.....	5
2.1.6 Slopestyle	5
3. Remise des récompenses et catégories d'âge	6
3.1 Grand prix du circuit provincial.....	7
3.1.1 Disciplines	7
3.1.2 Calcul des points du Grand prix	7
3.2 Égalité pour une discipline	7
3.2.1 Procédure en cas d'égalité	7
4. Circuit provincial	8
4.1 Compétitions provinciales	8
4.1.1 Présentation.....	8
4.1.2 Protocole de sélection – Bosses	8
4.1.3 Combiné provincial U14.....	11
4.1.4 Protocole de sélection – Saut.....	14
4.2 Championnat québécois	14
4.2.1 Présentation.....	14
4.2.2 Épreuve de bosses en simple	15
4.2.3 Épreuve de bosses en duel.....	16
4.2.4 Épreuve de saut.....	16
4.2.5 Combiné.....	16
4.2.6 Épreuve de slopestyle et big air.....	17
5. Circuit national.....	18
5.1 Coupe Canada développement – Bosses en simple et en duel	18
5.1.1 Présentation.....	18
5.1.2 Protocole de sélection.....	19
5.2 Série FIS - Apex Classic / Panorama / Championnat canadien senior	21

5.2.1	Dates importantes	21
5.2.2	Présentation.....	22
5.2.3	Protocole de sélection.....	22
5.3	Coupe du Canada développement – Slopestyle, big air et demi-lune	23
5.3.1	Présentation.....	23
5.3.2	La sélection des athlètes se fera comme suit :.....	23
5.4	Championnat canadien junior	25
5.4.1	Présentation.....	25
5.4.2	Quota :.....	25
5.4.3	Protocole de sélection.....	26
5.5	Circuit Nor-Am.....	28
5.5.1	Présentation.....	28
5.5.2	Processus de sélection.....	28

Pour faciliter la lecture, les changements faits pour la saison 2025-2026 ont été mis en **couleur**.

1. Protocoles de sélection pour chacun des circuits de compétition

Il peut également y avoir des compétitions de saut, de big air et/ou de demi-lune offertes aux athlètes, et ce, au bon vouloir du comité organisateur.

Ce document se réfère à la méthode de sélection SPEQ. Pour tous les détails relatifs au calcul des classements, veuillez **consulter le document « Classement SPEQ »¹ de Ski acro Québec, propre à chaque discipline.**

Tous les athlètes participant aux différents circuits de compétition doivent être membres en règle de Freestyle Canada et de Ski acro Québec.

2. Disciplines

2.1 Présentation générale

2.1.1 Bosses en simple

- Descente : meilleure de deux descentes.
- Pointage : système de pointage des juges FIS.
- Catégories : trois chez les femmes et trois chez les hommes :
 - U14 : 13 ans et moins
 - U16 : 14-15 ans
 - U18 : 16 ans et plus

Un regroupement de catégories peut être effectué s'il y a moins de trois athlètes dans une catégorie.

2.1.2 Bosses en duel

- Descente : deux athlètes en simultané (parcours rouge et bleu).
- Pointage : système par élimination.
- Liste de départ :
 - Basée sur les résultats de l'épreuve précédente en bosses en simple;
 - Les athlètes sans classement sont ajoutés en fin de liste, par tirage au sort;
 - En cas d'annulation de l'épreuve de bosses en simple, la liste est établie selon le classement de la compétition précédente.
- Catégories : identiques à l'épreuve de bosses en simple (U14, U16, U18), avec possibilité de regroupement si nécessaire.

2.1.3 Règlement saut bosses simple et parallèle

Freestyle Canada et Ski acro Québec appliquent la règle suivante pour les :

- Coupes Canada non FIS

¹ [Disponible ici](#), dans la section Classements provinciaux.

- Championnats nationaux juniors
- Compétitions provinciales et régionales

2.1.4 Règle sur répétition des sauts

Les sauts de même catégorie avec le même nombre de rotations ne peuvent pas être répétés, même avec un *grab*. Ainsi, les sauts de même catégorie autorisés :

- Sont initiés dans une direction différente (avant/arrière);
- Ont un nombre de rotations différent (ex. : 7o et 10o).

Exemple : un salto arrière groupé combiné avec un salto arrière avec *grab* n'est pas permis.

Se référer au Tableau FIS DD pour les catégories et degrés de difficulté des sauts.

2.1.5 Saut

Format : total des deux meilleurs sauts différents sur trois.

- Les deux premiers sauts doivent être différents.
- Le troisième peut être une répétition de l'un des deux premiers.
- Si plus de 30 athlètes sont inscrits, ils doivent être séparés en deux groupes.

Pointage : système FIS.

Catégories : U14, U16 et U18 (avec possibilité de regroupement).

2.1.5.1 Sauts inversés (Saut)

Pour les compétitions provinciales de saut, les doubles inversés sont seulement autorisés à partir de la catégorie U16 et les athlètes se doivent de faire leurs doubles sur le saut à simple. De plus, un seul double peut être retenu pour le résultat final.

Sauts acceptés et non acceptés : Les sauts droits de bosses (*twisters, spread, daffy*, etc.), les *loops*, les *grabs* et les sauts hors axe ne seront pas notés; cependant, les sauts *tuck* et *pike* à la verticale et les rotations droites (360 et 720) seront notés pour les athlètes qui ne sont pas prêts à exécuter des sauts inversés. Les rotations avec positions ne sont pas notées.

2.1.5.2 Sauts acceptés / non acceptés

Non notés : sauts droits de bosses (*twister, spread, daffy*, etc.), *loops, grabs*, sauts hors axe, rotations avec positions.

Notés : sauts *tuck* ou *pike* verticaux, rotations droites (360, 720) pour les athlètes n'ayant pas encore acquis les inversions.

2.1.6 Slopestyle

Descente : meilleure de deux descentes retenues pour la qualification à la finale.

Finale : 30 % des athlètes par catégorie, sauf modification par le CO selon les conditions opérationnelles.

Pointage : système AFP.

Catégories :

- Junior (U12 et moins)
- U14 (12–13 ans)
- U16 (14–15 ans)
- U18 (16 ans et plus)

Regroupement possible si moins de trois athlètes.

En cas de changement de format dû à un imprévu, le jury doit informer les chefs d'équipes le plus rapidement possible.

Selon le parcours, un split format peut être utilisé si la visibilité du bas de piste est limitée.

2.1.6.1 Table top / Big air

Sauts : meilleur de deux ou trois sauts (déterminé par le CO).

Pointage : système AFP.

Catégories : U14, U16, U18 (avec possibilité de regroupement).

2.1.6.2 Demi-lune

Plusieurs descentes de qualification et une finale de deux descentes.

La meilleure des deux descentes finales est retenue.

Catégorisation par âge et genre.

Se référer aux règlements de la Coupe Canada pour les détails techniques.

3. Remise des récompenses et catégories d'âge

Pour la remise des récompenses :

- S'il y a moins de trois athlètes dans une catégorie, celle-ci sera fusionnée avec la catégorie immédiatement supérieure.
- Pour la catégorie U18, si elle compte moins de trois participants, elle sera regroupée avec la catégorie U16.
- Si un genre totalise moins de six athlètes (toutes catégories confondues), les genres seront regroupés en une seule catégorie.

3.1 Grand prix du circuit provincial

3.1.1 Disciplines

Pour les bosses, il y aura un grand prix par catégorie et par genre, déterminé par le cumulatif des six meilleurs résultats provinciaux de bosses en simple.

Pour le saut, il y aura un grand prix par catégorie et par genre, déterminé par le cumulatif des quatre meilleurs résultats provinciaux de saut.

Pour le slopestyle, il y aura un grand prix par catégorie et par genre, déterminé selon le cumulatif des trois meilleurs résultats provinciaux en slopestyle.

3.1.2 Calcul des points du Grand prix

Les points sont attribués aux compétiteurs selon leurs positions obtenues en compétition provinciales selon chaque discipline, chaque catégorie et en fonction du genre de l'athlète.

Place	Points
1re	100
2e	85
3e	70
4e	60
5e	50
6e	45
7e	40
8e	35
9e	30
10e	25
11e	23
12e	21
13e	19

Place	Points
14e	15
15e	13
16e	11
17e	10
18e	9
19e	8
20e	7
21e	6
22e	5
23e	4
24e	3
25e	2
26e et plus	0

Les champions dans chaque discipline sont déterminés d'après le plus haut pointage accumulé lors de la saison. Ski acro Québec est responsable de tenir à jour les points accumulés.

3.2 Égalité pour une discipline

3.2.1 Procédure en cas d'égalité

S'il y a égalité dans une discipline, l'athlète ayant le plus grand nombre de meilleures positions l'emporte. Seules les positions comptant pour le Grand prix sont retenues.

Si l'égalité persiste, les athlètes demeurent alors à égalité et le prix est attribué à chacun.

4. Circuit provincial

4.1 Compétitions provinciales

4.1.1 Présentation

Les circuits provinciaux de bosses, de saut et de slopestyle (Stepup) servent à développer les skieurs acrobatiques des clubs âgés de plus de 10 ans.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 11; 6 x bosses, 4 x saut, 3 x slopestyle

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 8

Disciplines : bosses en simple (MO), saut (AE) et slopestyle (SS)

Calendrier :

Dates (2026)	Lieu	Disciplines
23 au 25 janvier	Mont-Gabriel	2 x AE
30-31 janvier	Mont-Avila	SS
13-15 février	Mont-Orford	2 x MO
13-14 février	Le Relais	SS
20 au 22 février	Le Relais	2 x AE
20 au 22 février	Mont Saint-Anne	2 x MO
27-28 février	Orford	SS
6 au 8 mars	Mont-Gabriel	2 x MO

Catégories d'âges pour les bosses et le saut : U14, U16 et U18 chez les hommes et les femmes.

Les athlètes de moins de 12 ans s'étant qualifiés pour le circuit provincial par l'un des processus de sélection présentés ci-bas devront prendre part à la compétition dans la catégorie U14. Il peut avoir un regroupement de catégories s'il y a moins de trois athlètes dans une catégorie.

Catégories d'âge pour le slopestyle : junior, U14, U16 et U18 chez les hommes et les femmes (catégorie Pro pour l'étape du Relais). Il peut avoir un regroupement de catégories s'il y a moins de trois athlètes dans une catégorie.

Les catégories d'âge entrent en vigueur le 1^{er} janvier de la saison de compétition en cours.

4.1.2 Protocole de sélection – Bosses

4.1.2.1 Quotas

Le quota d'admissibilité aux compétitions du circuit provincial est calculé selon deux méthodes distinctes.

1. Les présélectionnés seront déterminés en fonction du ratio du circuit provincial de l'année précédente, incluant l'addition des wild cards et des places « région hôte ».

2. Le ratio du quota restant pour chaque région sera calculé en fonction des inscriptions à la sélection provinciale. Ainsi, le ratio provincial reflétera la tendance du bassin d'athlètes compétitifs de chaque genre dans chaque région.

Ainsi, le ratio pour les présélectionnés pour la saison 2025-2026 est de 1,85 homme pour 1 femme.

Le nombre de places disponibles pour chaque épreuve est de :

Quota	Bosses
Pré-sélection	30
U18 2 ^e année (athlètes présents au SPEQ 2024-2025)	6
Quota restant avec critère minimal d'habileté (CMH)	36
Quota restant (sans CMH)	0
Wild cards de Ski acro Québec – 2/région	4
Région hôte	5
Quota club	81
Wild cards U14 combiné bosses et saut – Maximum de 2/région	4 max.
Équipe du Québec de bosses L'entraîneur de l'Équipe du Québec de bosses doit faire parvenir sa liste de participation aux comités de course au plus tard 15 jours avant la compétition afin que les comités puissent évaluer le nombre de participants de l'Équipe du Québec.	10 max.

Les places attribuées aux *wild cards* U14 du combiné bosses et saut qui seront inutilisées ne seront pas redistribuées aux clubs.

Une place « *alumni* » et deux places pour les Maritimes resteront disponibles jusqu'au 1^{er} décembre de la saison en cours, mais ne feront pas partie du quota.

Les athlètes ayant une clause blessure seront ajoutés au quota sans prendre la place d'un autre athlète. Dans les circonstances où l'éligibilité à la clause blessure n'est pas claire, un comité mis en place par Ski acro Québec pourra évaluer la possibilité de permettre à l'athlète de participer sous la clause blessure à un événement provincial.

4.1.2.2 Pré-sélection

30 des 81 places sont prédéterminées par le classement SPEQ 2024-2025 (**19 hommes et 11 femmes**). Les places des présélectionnées non utilisées et retraitées seront redistribuées sur la liste des présélectionnés en suivant le classement SPEQ 2024-2025. Les clubs ont jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année pour annoncer les athlètes retraités. Après cette date, toutes les places non-acceptées par un athlète, retraité ou non, seront redistribuées au quota restant.

4.1.2.3 Quota restant

Les **36 places** suivantes seront partagées entre Acroski Laurentides/ Montérégie/Estrie (56 % des bosseurs niveau club U14, U16 et U18 au Québec en 2024-2025) et Skibec Acrobatique (44 % des bosseurs niveau club U14, U16 et U18 au Québec en 2024-2025). Il faut inclure dans ce nombre les quatre *wild cards* (deux par région).

Pour 2025-2026, il y aura donc :

- 17 places pour Acroski Laurentides/Montérégie/Estri + 2 *wild cards* attribuées par Ski acro Québec.
- 15 places pour Skibec Acrobatique + 2 *wild cards* attribuées par Ski acro Québec.

Les places devront être allouées en fonction du ratio du bassin d'inscriptions lors de la sélection provinciale.

Par exemple, si le ratio d'inscription homme-femme à la sélection provinciale est de 1,8, alors les places pour le circuit provincial cette région seront distribuées selon ce ratio.

4.1.2.4 Critère minimum d'habileté (CMH)

Les athlètes admissibles aux places du quota restant devront répondre au CMH :

- Avoir obtenu un pointage d'au moins 65 % de la valeur du meilleur pointage de la journée lors de la régionale de qualification;
- Ou
- Avoir terminé parmi le premier tiers des participants dans sa catégorie d'âge lors de la régionale de qualification

Tout athlète qualifié parmi le quota restant ou non, ne répondant pas au CMH se verra refuser l'admissibilité au circuit provincial et il ne sera pas possible de remplacer cet athlète. Les places pourront alors être offertes à une autre région. Exceptionnellement, une place par région (parmi le quota restant) sera autorisée pour un athlète qui ne respecte pas le CMH à la suite de la régionale de qualification, dont l'entraîneur aura fait une demande spéciale et dont la région aura accepté la requête.

4.1.2.5 Région hôte

Cinq places de région hôte seront accordées pour chaque événement provincial. Sans être soumises au CMH, ces cinq places devront être accordées aux cinq athlètes admis par le quota restant au classement de la région. Les cinq athlètes du quota « région hôte » pourront prendre le départ à l'événement provincial de leur région. Pour la région qui reçoit deux événements provinciaux, lors du 2e événement provincial, la région hôte aura trois places et l'autre région aura deux places, pour équilibrer le ratio. Les athlètes « région hôte » apparaîtront sur la liste des résultats, seront inclus au Grand prix du circuit provincial et leurs résultats seront admissibles au classement provincial « SPEQ », et à tout autre processus de sélection de compétition (si l'athlète détient assez de résultats admissibles).

4.1.2.6 Wild cards

Ski acro Québec a quatre *wild cards*, deux par région, à distribuer aux athlètes ayant participé à la Sélection provinciale et qui ne se sont pas qualifiés. Pour qu'un athlète se voit attribuer une *wild card*, son club devra soumettre une demande au plus tard le lundi midi suivant la Sélection provinciale de sa région. Les soumissions de *wild cards* seront analysées par un comité de

sélection de Ski acro Québec. La décision sera rendue au plus tard au cours de la soirée du lundi suivant la Sélection provinciale de la région.

Processus pour faire la demande de *wild card* :

- Deux vidéos de descente complète bien filmé, idéalement zoomée, du bas de la piste.
- Un court texte expliquant la progression et la motivation de l'athlète à faire le circuit provincial.
- Le ratio des genres ne sera pas pris en compte.
- [Lien pour déposer les vidéos](#)²

4.1.3 Combiné provincial U14

Afin de suivre les recommandations du modèle de développement de l'athlète du Canada, Ski acro Québec met en place un combiné U14 qui prendra en compte les résultats obtenus lors des compétitions provinciales de bosses et de sauts. L'idée de ce combiné est d'encourager les jeunes skieurs U14 à continuer de se développer à travers une certaine multidisciplinarité propre au ski acrobatique.

Les gagnants (top 3, hommes et femmes) seront honorés lors du gala de fin de saison.

4.1.3.1 Wild cards du Combiné provincial U14

Deux *wild cards* supplémentaires seront attribuées à 2 athlètes U14 de niveau provincial de chaque région en bosses et en saut. Ces athlètes doivent obligatoirement avoir un profil de sauteur et ils doivent se commettre à faire, au minimum, la compétition provinciale de saut de leur région ainsi que la compétition de saut lors du Championnat québécois. Les demandes devront être faites avant le 20 décembre de l'année en cours. La totalité des *wild cards* n'est pas obligatoirement distribuées si les demandes ne respectent pas les critères de sélection.

Par exemple, l'athlète n'a pas le niveau pour skier dans une provinciale de bosse.

Si l'athlète ne respecte pas l'entente, il ne sera pas éligible au grand prix du Combiné provincial U14. Seuls les athlètes ayant une clause de blessure, un empêchement majeur ou une situation en lien avec l'école seront examinés par Ski acro Québec.

4.1.3.2 Critères à respecter pour la demande de *wild card*

- Être de catégorie U14
- Être qualifié pour exécuter un saut périlleux arrière ou un saut périlleux avant sur la neige.
- Profil de sauteur : L'athlète a déjà fait des compétitions régionales ou provinciales de saut. L'athlète songe à devenir un sauteur.
- Profil de bosseur : L'athlète a le niveau pour compétitionner sur le circuit provincial de bosses.

4.1.3.3 Processus pour faire la demande de *wild card*

- Deux vidéos de descente complète bien filmé, idéalement zoomée, du bas de la piste.

² https://drive.google.com/drive/folders/14GF_DxVocq98sBg-g4JAK-gBdolv-d5e?usp=drive_link

- Un court texte expliquant la progression et la motivation de l'athlète à faire le circuit provincial.
- Le ratio des genres ne sera pas pris en compte.

4.1.3.4 Méthodes de classement des athlètes

Un résultat (par catégorie) lors d'une compétition provinciale de saut additionné à 3 résultats (par catégorie) lors de compétitions de bosses et 1 résultats en saut au Championnat québécois seront utilisés. Les résultats de bosses en simple et en double au Championnat québécois ne seront pas utilisés.

Le classement se fera en fonction du calcul suivant :

Place	Points	Place	Points
1re	100	14e	15
2e	85	15e	13
3e	70	16e	11
4e	60	17e	10
5e	50	18e	9
6e	45	19e	8
7e	40	20e	7
8e	35	21e	6
9e	30	22e	5
10e	25	23e	4
11e	23	24e	3
12e	21	25e	2
13e	19	26e et plus	0

4.1.3.5 Quota « alumni »

Un quota de deux places sera disponible pour accueillir des athlètes qui ont déjà compétitionné sur le circuit provincial et national dans le passé et qui souhaitent effectuer un retour à la compétition sur le circuit provincial.

Pour obtenir une place « alumni », l'athlète doit :

- Signifier à Ski acro Québec (gturgeon@fqsa.com) son désir de participer au circuit provincial **avant le 1^{er} décembre** de la saison en cours.
- Être membre en règle de Ski acro Québec et de Freestyle Canada et avoir payé les cotisations exigibles.
- Avoir un entraîneur attitré qui supervisera sa participation aux compétitions.
- Être inscrit au classement québécois de bosses SPEQ de la saison précédente ou d'au maximum deux saisons avant. Ainsi, pour obtenir une place en 2025-2026, l'athlète doit se retrouver sur le SPEQ 2022-2023 ou SPEC 2023-2024.

Le pointage SPEQ de l'athlète qui effectue une demande doit être équivalent ou supérieur au pointage SPEQ le plus faible qui aura été admis au sein des athlètes présélectionnés de même genre pour la saison en cours.

Le plus récent pointage SPEQ de l'athlète qui effectue une demande sera utilisé pour la vérification de l'admissibilité au circuit.

Sauts inversés des « alumni »

L'athlète « alumni » doit requalifier les sauts inversés qu'il souhaite effectuer en compétition sur rampe d'eau ou sur coussin d'air et sur neige si l'athlète a été retiré des circuits de compétition durant au moins une saison. L'athlète « alumni » qui n'a pas été retiré des circuits de compétition doit quant à lui se soumettre aux mêmes règles que tous les athlètes de Ski acro Québec.

Traitement des demandes

Ski acro Québec analysera les demandes reçues et vérifiera si l'athlète est admissible ou non à une place sur le circuit provincial. Si plus de cinq demandes sont reçues et admissibles, les athlètes « alumni » ayant les meilleurs pointages seront favorisés.

Nouveau règlement

Freestyle Canada et Ski acro Québec met en œuvre la règle suivante pour les épreuves de la Coupe Canada non-FIS 2024-2025, les championnats nationaux juniors et les compétitions provinciales et régionales en bosses en simple et en duel.

Répétitions de sauts

Les sauts de même catégorie avec le même nombre de rotations ne peuvent pas être répétés, et ce, même avec un *grab*. Cependant, les sauts de même catégorie avec des directions différentes (c.-à-d. initiés en avant et en arrière) et/ou les sauts de même catégorie n'ayant pas le même nombre de rotation sont autorisés (ex : 7o et 10o).

Exemple : un salto arrière groupé combiné avec un salto avec *grab* n'est pas une option.

Tableau FIS DD et catégories de sauts³

4.1.3.6 Engagement des athlètes

Tout athlète qui se voit offrir une place à travers la « pré-sélection » se doit de confirmer sa place à sa région, qui confirmera à son tour sa liste d'athlètes à Ski acro Québec au plus tard le 1er novembre de la saison en cours.

En ce qui concerne le « quota restant » les athlètes qui ont obtenu leur place via la sélection provinciale devront confirmer qu'ils l'acceptent, et ce, en respectant un délai maximal de trois jours suivant la compétition.

La clause blessure sera accordée aux athlètes ayant une preuve médicale approuvée par Ski acro Québec.

Chacun de ces athlètes devra se conformer à la politique de paiement détaillée dans le document de Règlements provinciaux.

³ <https://assets.fis-ski.com/f/252177/0df1d9079b/mogul-dd-version-2023-updated-nov2023.pdf>

4.1.4 Protocole de sélection – Saut

Pour le saut, les athlètes participants au circuit provincial doivent avoir au moins un saut inversé qualifié et l'exécuter en compétition.

4.1.4.1 Règlement jugement saut

Les sauts droits de bosses (*twisters, spread, daffy, etc.*), les *loops*, les *grabs* et les sauts hors axe ne seront pas notés. Cependant, les sauts *tuck* et *pike* à la verticale ainsi que les rotations droites (360 et 720) seront notés pour les athlètes qui ne sont pas prêts à exécuter des sauts inversés. Les rotations avec positions ne sont pas notées.

4.1.4.2 Protocole de sélection – Slopestyle

Les catégories U14, U16 et U18 sont considérées comme le circuit provincial. Seules les athlètes dans ces catégories seront admissibles au processus de sélection pour les différentes compétitions et pour l'équipe du Québec, le Grand prix du circuit provincial et le classement SPEQ.

4.2 Championnat québécois

4.2.1 Présentation

Le Championnat québécois de bosses, de saut et de slopestyle, sanctionnés par Ski acro Québec, permettent aux athlètes des clubs et des équipes du Québec de se mesurer afin de couronner les champions de la province dans chaque discipline et dans chaque catégorie.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 4; 1 x bosses simple, 1 x bosses en duel, 1 x saut, 1 x slopestyle

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 2

Disciplines : bosses en simple (MO), bosses en duel (DM), saut (AE), slopestyle (SS) et big air (BA)

Calendrier :

Dates (2025)	Lieu	Disciplines
12 au 15 mars	Le Relais	MO/DM/AE
13 au 15 mars	Stoneham	SS/BA

Catégories d'âges pour les bosses : U14, U16 et U18 chez les hommes et les femmes.

Catégories d'âges pour le saut : U14, U16 et U18 chez les hommes et les femmes. Les athlètes de moins de 12 ans s'étant qualifiés pour le circuit provincial devront prendre part à la compétition dans la catégorie U14. Il peut avoir un regroupement de catégories s'il y a moins de 3 athlètes dans une catégorie.

Catégories d'âge pour le slopestyle et le big air : U14, U16 et U18, chez les hommes et les femmes. Il peut avoir un regroupement de catégories s'il y a moins de trois athlètes dans une catégorie.

Les catégories d'âge entrent en vigueur le 1^{er} janvier de la saison de compétition en cours.

Entraînement : Une journée officielle d'entraînement sera tenue avant les compétitions.

Inscriptions : Les athlètes seront invités à s'inscrire à une, deux ou trois disciplines s'ils répondent aux critères de sélection mentionnés plus haut.

Règlements et procédures : Les règlements et procédures pour le Championnat québécois sont les mêmes que ceux décrits pour le circuit provincial, à l'exception des formalités inscrites plus bas.

Tableau FIS DD et catégories de sauts⁴

4.2.2 Épreuve de bosses en simple

4.2.2.1 Protocole de sélection

Le quota maximal est de 90 athlètes (incluant l'équipe du Québec) et le processus de sélection va comme suit :

- Les meilleurs athlètes au classement SPEQ de la saison en cours au **2 mars 2026** jusqu'à concurrence de 90 athlètes (incluant les Équipes du Québec), en utilisant **les trois meilleurs résultats du classement SPEQ de la saison**.

Sera ajouté au quota :

- Les athlètes n'étant pas dans le top 90 au SPEQ et qui ont fait au moins un podium en compétitions provinciales
- Les athlètes ayant recours à la clause blessure (voir règle 2.8.1.2, Engagement des athlètes).

4.2.2.2 Format de compétition

Qualification : une descente

Finale : toute catégorie confondue; 32 meilleurs hommes et 16 meilleures femmes

Une possibilité de super finale aura lieu si les conditions le permettent et devra être décidé la veille par le jury; 16 meilleurs hommes et 8 meilleures femmes.

Il y aura une remise de médailles par catégorie et une remise de médailles toutes catégories confondues.

4.2.2.3 Clause blessure

Le calcul se fait ainsi :

- Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ, aucune clause blessure ne sera appliquée.
- Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, ces deux résultats seront additionnés de la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

⁴ <https://assets.fis-ski.com/f/252177/0df1d9079b/mogul-dd-version-2023-updated-nov2023.pdf>

- Si l'athlète a un résultat admissible, ce résultat sera additionné de deux fois la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente (représentant le 2e et le 3e résultats).

4.2.3 Épreuve de bosses en duel

4.2.3.1 Protocole de sélection

Seulement les athlètes sélectionnés pour l'épreuve de bosses en simple pourront participer à l'épreuve des bosses en duel.

4.2.3.2 Format de compétition

Il s'agira de rondes éliminatoires. Les duels de départ seront déterminés par le classement SPEQ à 3 résultats, de la saison en cours, au 24 mars 2026. Les duels seront faits par catégorie.

4.2.4 Épreuve de saut

4.2.4.1 Processus de sélection

Tous les athlètes ayant participé au circuit provincial de saut en cours de saison sont admissibles.

4.2.4.2 Format de compétition

Total des deux meilleurs sauts différents sur trois sauts exécutés.

4.2.4.3 Règlement de saut

Les sauts droits de bosses (*twisters, spread, daffy, etc.*), les *loops*, les *grabs* et les sauts hors axe ne seront pas notés. Cependant, les sauts *tuck* et *pike* à la verticale ainsi que les rotations droites (360 et 720) seront notés pour les athlètes qui ne sont pas prêts à exécuter des sauts inversés. Les rotations avec positions ne sont pas notées.

4.2.4.4 Clause blessure

Dans le cas où un athlète n'aurait pas pu prendre part au circuit provincial de saut dû à une blessure, il pourra prendre part au championnat québécois en saut si :

- L'athlète a un saut inversé qualifié sur neige et qu'il l'exécute en compétition;
- Un billet médical et une demande de clause blessure ont été remis à Ski acro Québec avant le 3 mars 2026.

4.2.5 Combiné

Un prix combiné de l'épreuve de bosses en simple et de l'épreuve de saut sera attribué pour l'ensemble des catégories où quatre athlètes et plus ont pris part à l'épreuve de saut et à l'épreuve

de bosses en simple. Dans le cas où il y aurait moins de quatre athlètes dans une catégorie, elle sera jumelée à une autre. Le calcul du combiné est le suivant :

- Les athlètes ayant un résultat pour l'épreuve des bosses en simple et un résultat pour l'épreuve de saut seront admissibles au combiné.
- Un classement en fonction des pointages obtenus par les athlètes participant au combiné sera tenu pour la compétition de bosses et un autre classement en fonction des pointages obtenus par les athlètes participant au combiné sera tenu pour la compétition de saut.
- Une valeur de rang sera attribuée aux athlètes pour leur position obtenue au classement en bosses de même que pour les athlètes de saut.
- La somme des deux valeurs de rang (celle pour le classement en bosses et celle pour le classement en saut) déterminera les trois meilleurs athlètes dans chaque catégorie d'âge.

Les valeurs de rang seront attribuées selon la grille suivante :

Rangs	Points
1	100
2	97
3	94
4	91
5	89
6	88
7	86
8	85
9	84
10	83
11	82
12	81
13	80
14	79
15	77

Rangs	Points
16	76
17	74
18	72
19	69
20	66
21	63
22	58
23	54
24	48
25	42
26	35
27	27
28	18
29	8
30	1

Pour briser une égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur rang sera retenu. Si l'égalité persiste, l'athlète avec la meilleure somme de ses deux pointages (pointage obtenu en bosses et pointage obtenu en saut) sera retenu.

4.2.6 Épreuve de slopestyle et big air

Lors du Championnat québécois, une compétition de slopestyle au lieu. Le quota d'athlètes sera de 90 et il sera partagé par catégories et fait comme suit :

- Pour les hommes : les pourcentages des places accordées à chaque catégorie d'âge seront décidés en fonction de la représentativité des athlètes du circuit Stepup de l'année en cours.
- Pour les femmes : le classement SPEQ incluant toutes les catégories d'âge sera utilisé.

4.2.6.1 Format de compétition

Le format de compétition du slopestyle sera le suivant :

- Par catégories
- Deux descentes; la meilleure sera retenue
- Top 30 % passe en finale
- Deux descentes; la meilleure sera retenue

Le format de compétition de big air sera le suivant :

- Par catégorie
- Qualification : Meilleur de deux sauts
- Final: Top 30% passe en finale
- Final: 3 saut total -> cumulative des 2 meilleurs sauts (2 directions différentes obligatoires)

5. Circuit national

5.1 Coupe Canada développement – Bosses en simple et en duel

« S'entraîner à s'entraîner »

5.1.1 Présentation

Ce circuit, géré par Freestyle Canada, vise à préparer les athlètes des équipes provinciales et les meilleurs athlètes des clubs pour le niveau national. Un maximum de 90 athlètes prendra part à ces compétitions.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 4; 2 x bosses simple, 2 x bosses en duel

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 2

Disciplines : bosses en simple (MO), bosses en duel (DM)

Quota : 90 athlètes

Format : Par catégorie d'âge

Simple : Meilleur de 2 descentes

Duel : Commence du départ selon les résultats du simple

Calendrier :

Dates (2026)	Lieux	Disciplines
29 janvier au 1er février	Canyon (Red Deer), AB	MO/DM
26 février au 1er mars	Calabogie, ON	MO/DM

Catégorie d'âge : Les résultats finaux seront présentés selon les catégories d'âge.

Ratio : Même si Freestyle Canada utilise un ratio de 50/50 entre les genres, la réalité québécoise au niveau provincial en bosses doit être prise en considération, et Freestyle Canada soutient cette décision. Pour déterminer un ratio qui reflète la réalité du bassin de compétiteurs à ce niveau, il est

également important de tenir compte du stade de développement des athlètes qui pourraient y participer, **ainsi que de la tendance des ratios sur le circuit provincial de bosses. Ainsi, le ratio des places restantes du Québec pour les Coupes du Canada sera de 1,59 homme pour 1 femme.**

De plus, pour s'assurer que la sélection respecte le niveau de développement des athlètes, Ski acro Québec adopte les lignes directrices selon lesquelles l'athlète doit :

- Être capable de faire un back flip/front flip dans un parcours de Coupe du Canada ou être en mesure de faire un 360 dans un parcours de Coupe du Canada, donc l'avoir déjà exécuté en compétition provinciale.
- Être dans le premier tiers des compétitions provinciales de sa catégorie d'âge, excluant les athlètes de l'Équipe du Québec.

Inscriptions : chaque club/équipe est responsable de l'inscription de ses athlètes. Les inscriptions doivent se faire au maximum trois semaines avant la 1^{re} journée d'entraînement officielle.

Nouveau règlement : Freestyle Canada et Ski acro Québec met en œuvre la règle suivante pour les épreuves de la Coupe Canada non FIS, les championnats nationaux juniors et les compétitions provinciales et régionales en bosses en simple et en duel.

Répétitions de sauts : les sauts de même catégorie avec le même nombre de rotations ne peuvent pas être combinés, et ce, même avec un *grab*. Cependant, les sauts de même catégorie avec des directions différentes (c.-à-d. initiés en avant et en arrière) et/ou les sauts de même catégorie n'ayant pas le même nombre de rotation sont autorisés (ex : 7o et 10o).

Exemple : un salto arrière groupé combiné avec un salto avec *grab* n'est pas une option.

[Tableau FIS DD et catégories de sauts⁵](#)

5.1.2 Protocole de sélection

5.1.2.1 Canyon, AB (29 janvier au 1er février 2026)

Dates importantes :

- Date d'allocation de place : **29 octobre 2025**
- Date de la sélection : **1^{er} décembre 2025**
- Date limite d'inscription : **7 janvier 2026**

Quota de la compétition : 90 athlètes

Le nombre de places allouées au Québec sera déterminé par Freestyle Canada. La sélection des athlètes pour la compétition de Canyon, AB se fera comme suit :

Étape 1 : Quota de base de 15 places pour l'organisation sportive provinciale (OSP). Pour le Québec, les places seront distribuées comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;

⁵ <https://assets.fis-ski.com/f/252177/0df1d9079b/mogul-dd-version-2023-updated-nov2023.pdf>

2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota en tenant compte du ratio 1,59 hommes pour 1 femme.

Étape 2 : Les places restantes, pour les OSP qui en demandent davantage, seront distribuées par Freestyle Canada selon un système de rotation (« round robin »), en utilisant la proportion de membres pour l'ordre de passage (pourcentage de licences d'athlètes des catégories U14 – U16 – U18 durant la saison 2024-2025). Ces places seront distribuées comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;
2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota en tenant compte du ratio 1,59 hommes pour 1 femme.

5.1.2.2 Calabogie, ON (26 février au 1er mars 2026)

Dates importantes :

- Date de distribution des places : **29 octobre 2025**
- Demande de *wild cards* : avant le 12 janvier 2026
- Date de la sélection : **14 janvier 2026**
- Date limite d'inscription : **5 février 2026**

Quota de la compétition : **90 athlètes**

Le nombre de places allouées pour le Québec sera déterminé par Freestyle Canada et la sélection des athlètes pour la Coupe du Canada de Calabogie se fera comme suit :

Étape 1 : Quota de base de 13 places pour l'OSP. Pour le Québec, les places seront distribuées comme suit + 2 *wild cards*:

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;
2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota en tenant compte du ratio 1,59 hommes pour 1 femme.
3. Deux *wild cards*.

Étape 2 : Les places restantes, pour les OSP qui en demandent davantage, seront distribuées selon un système de rotation (« round robin »), en utilisant la proportion de membres pour l'ordre de passage (pourcentage de licences d'athlètes des catégories U14 – U16 – U18 durant la saison 2024-2025). Ces places seront distribuées comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;
2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota en tenant compte du ratio 1,59 hommes pour 1 femme.

Wild card

Deux *wild cards* seront disponibles, sur demande. Elles seront redistribuées au quota restant si non demandées ou si les demandes ne respectent pas le niveau d'habileté minimum pour cette compétition. Le jugement des entraîneurs est primordial afin de bien évaluer les demandes avant de les soumettre. **Les demandes doivent être soumises avant le 12 janvier 2026.**

Elles seront évaluées par un comité formé de tous les entraîneurs de l'Équipe du Québec de ski de bosses et le gestionnaire au développement sportif.

La soumission doit inclure :

- Deux vidéos de l'athlète (descente complète avec excellente qualité du vidéo sinon, celle-ci sera refusée);
- Une lettre de l'entraîneur illustrant les raisons de la demande tout en justifiant le niveau de l'athlète et en expliquant ses objectifs pour la saison 2025-2026;
- Il est important de tenir compte des lignes directrices de ski acro Québec.
- [Lien pour déposer les vidéos](#)⁶

Les athlètes qui participent au circuit devront être approuvés par Ski acro Québec. Sans cette approbation, les résultats obtenus ne pourront pas être pris en considération.

Clause blessure

En appliquant la clause blessure en date limite de la sélection, le résultat SPEQ sera utilisé pour déterminer le rang de l'athlète dans le classement général. La sélection des athlètes se fera après avoir appliqué la clause blessure.

Les résultats utilisés sont uniquement des résultats admissibles au SPEQ.

Le calcul se fera ainsi :

- Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ, aucune clause blessure ne sera appliquée.
- Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, ces deux résultats seront additionnés de la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.
- Si l'athlète a un résultat admissible, ce résultat sera additionné de deux fois la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente (représentant le 2e et le 3e résultats).

5.2 Série FIS - Apex Classic / Panorama / Championnat canadien senior

« S'entraîner à la compétition »

5.2.1 Dates importantes

Événements FIS Apex/Panorama :

- Freestyle Canada (FC) enverra la première liste des places aux OSP **d'ici le 15 octobre**.
- Les OSP auront jusqu'au **22 octobre** pour soumettre leurs demandes de *wild cards* et confirmer leurs places.
- FC confirmera toutes les places **d'ici le 29 octobre**.
- Les athlètes doivent s'inscrire 3 semaines avant le début de l'événement.

Championnat national senior FIS :

- FC enverra la première liste des places **d'ici le 2 mars**.
- Les OSP auront jusqu'au **4 mars** pour envoyer leurs demandes de *wild cards* et confirmer leurs places.
- FC confirmera toutes les places **d'ici le 6 mars**.

⁶ https://drive.google.com/drive/folders/14GF_DxVocq98sBg-g4JAK-gBdolv-d5e?usp=drive_link

- Les athlètes doivent s'inscrire 3 semaines avant le début de l'événement.

5.2.2 Présentation

Cette compétition, gérée par FC, vise à faire rivaliser, en début de saison, les athlètes de l'équipe nationale de développement et les athlètes des équipes provinciales. Cette compétition est catégorisée FIS.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 2; 1 x bosses simple et 1 x bosses en duel

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 1

Disciplines : bosses en simple (MO), bosses en duel (DM)

Calendrier :

Dates (2026)	Lieux	Disciplines
18 au 21 décembre	Apex, BC	MO/DM
5 au 8 février	Panorama, BC	MO/DM
25 au 29 mars	Sommet Saint-Sauveur, QC	MO/DM

Catégorie d'âge : il n'y aura qu'une seule catégorie d'âge pour cette compétition et les athlètes doivent être âgés de **13 ans ou plus** au 1er janvier 2026.

Quota :

- Apex : 120 (80 canadien maximum)
- Panorama : 110 (90 canadien maximum)
- Championnat canadien senior : 120 (90 canadien maximum)

Format :

- Simple
 - 1 descente de qualification
 - Top 16 final 1
 - Top 6 final 2 (super final)
- Duel
 - Duel dès le départ (utilisation des points FIS pour déterminer les barquettes)

5.2.3 Protocole de sélection

La sélection des athlètes se fera comme suit :

Étape 1 : Les athlètes membres de l'Équipe canadienne.

Étape 2 : Tous les athlètes qui ont des points HPP 2024-2025 en suivant le classement.

Étape 3 : Utilisation du classement Coupe Canada 2024-2025 pour le reste des athlètes.

Étape 4 : 10 *wild cards* pour des athlètes blessés et/ou en progression rapide.

Principe directeur de Freestyle Canada : L'athlète doit être dans le premier tiers de ses épreuves provinciales **et** être capable d'effectuer un 360 et/ou un inversé dans un parcours de niveau Coupe du Canada.

Les athlètes qui participent à cette compétition devront être approuvés par Ski acro Québec. Sans cette approbation, les résultats obtenus ne pourraient pas être pris en considération.

Information sur les spécifications de terrain adaptées au stade de développement de l'athlète.

5.3 Coupe du Canada développement – Slopestyle, big air et demi-lune

5.3.1 Présentation

Ce circuit, géré par Freestyle Canada, vise à préparer les athlètes des équipes provinciales et les meilleurs athlètes des clubs pour le niveau national. Freestyle Canada vise l'équité de participants hommes/femmes.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 6; 3 x slopestyle et 3 x big air

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 3

Disciplines: slopestyle (SS), big air (BA)

Calendrier :

Dates (2026)	Lieux	Disciplines
22 au 25 janvier	Winsport, AB	SS/BA
19 au 22 février	Horseshoe, ON	SS/BA

Catégorie d'âge : La compétition fonctionne selon les mêmes catégories d'âge que les compétitions provinciales.

5.3.1.1 Protocole de sélection

Ce circuit est géré par Freestyle Canada. **Il est limité à 90 athlètes** et Freestyle Canada déterminera le nombre de places allouées au Québec. Tout athlète sélectionné devra être accompagné d'un entraîneur qualifié. **Freestyle Canada demande que la sélection des athlètes soit faite 30 jours avant la 1re journée officielle d'entraînement.**

5.3.2 La sélection des athlètes se fera comme suit :

5.3.2.1 Winsport, AB (22 au 25 janvier 2026)

Dates importantes :

- Distribution des places : 29 octobre 2025
- Sélection : 15 décembre 2025
- Limite d'inscription : 21 décembre 2025

Étape 1 : Un quota de base de 10 places seront accordées à l'OSP et distribuées ainsi :

1. Athlètes de l'Équipe du Québec
2. Prochains athlètes du classement SPEQ 2024-2025

Étape 2 : Les places restantes, pour les P/TSOs qui en demandent davantage, seront distribuées selon un système de rotation ("round robin"), en utilisant la proportion de membres pour l'ordre de passage (pourcentage de licences d'athlètes des catégories U14 – U16 – U18 durant la saison 2024-2025). Ces places seront distribuées comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;
2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota

5.3.2.2 Horseshoe, ON (19 au 22 février 2025)

Dates importantes :

- Distribution des places : 29 octobre 2025
- Sélection : 12 janvier 2026
- Limite d'inscription : 19 janvier 2026
- Date limite pour les *wild cards* : 8 janviers 2026

Étape 1 : Un quota de base de 8 places seront accordées à l'OSP et distribuées ainsi :

1. Athlètes de l'Équipe du Québec
2. Prochains athlètes du classement SPEQ 2024-2025
3. Deux wild cards

Étape 2 : Les places restantes, pour les P/TSOs qui en demandent davantage, seront distribuées selon un système de rotation ("round robin"), en utilisant la proportion de membres pour l'ordre de passage (pourcentage de licences d'athlètes des catégories U14 – U16 – U18 durant la saison 2024-2025). Ces places seront distribuées comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec;
2. Les athlètes suivants au SPEQ 2024-2025 jusqu'au maximum du quota

5.3.2.3 Wild card

Les demandes de *wild card* seront évaluées par un comité formé de tous les entraîneurs de l'Équipe du Québec de slopestyle et du gestionnaire au développement sportif.

La soumission doit être faite au plus tard cinq semaines avant l'évènement.

La soumission doit inclure :

- Deux vidéos de l'athlète (portion de descentes avec excellente qualité du vidéo, sinon refusé)
- Une lettre de l'entraîneur illustrant la raison de la demande tout en justifiant le niveau de l'athlète et en expliquant ses objectifs pour la saison 2025-2026.
- Il est important de tenir compte des lignes directrices de ski acro Québec.

Les athlètes qui participent au circuit devront être approuvés par Ski acro Québec. Sans cette approbation, les résultats obtenus ne pourraient pas être pris en considération.

[Lien pour déposer les vidéos](#)⁷.

Note

Pour les hommes et pour les femmes, les pourcentages des places accordées à chaque catégorie d'âge seront décidés en fonction de la représentativité des athlètes, éligibles aux Coupes du Canada, du circuit Stepup de l'année 2024-2025.

Information sur les [spécifications de terrain adaptées aux stades de développement de l'athlète](#)⁸.

5.4 Championnat canadien junior

5.4.1 Présentation

Ce championnat, géré par Freestyle Canada, vise à faire rivaliser l'élite du pays de moins de 18 ans.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 6; 1 x SS, 1x BA, 1x HP, 1x MO, 1x DM, 1x AE)

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 2

Disciplines : slopestyle (SS), big air (BA), demi-lune (HP), bosse en simple (MO), bosses en duel (DM) et saut (AE)

Calendrier :

Dates (2025)	Lieux	Disciplines
18 au 22 mars	Panorama, BC	AE/MO/DM
18 au 22 mars	Stoneham, QC	SS/BA/HP

Catégorie d'âge : une remise des récompenses aura lieu pour chacune des catégories suivantes : U14, U16 et U18. Les catégories d'âge entrent en vigueur le 1er janvier de la saison de compétition en cours.

5.4.2 Quota :

- Bosses : 100 places
- Saut : 25 places sont réservées aux athlètes spécialistes des sauts
- Slopestyle/Big Air : 80-100 places
- Demi-lune : les spécialistes en demi-lune sont invités à participer avec l'approbation de l'organisation nationale sportive (ONS).

Inscriptions

L'OSP est responsable d'envoyer la liste d'inscription au CO. Cependant, le fonctionnement du

⁷ https://drive.google.com/drive/folders/14GF_DxVocq98sBg-g4JAK-gBdolv-d5e?usp=drive_link

⁸ https://freestylecanada.ski/wp-content/uploads/2021/09/CFSAC_Terrain_Guide_Slopestyle.pdf

paiement pour la compétition sera décidé par le CO dans un délai raisonnable et ainsi, l'OPSP transférera l'information aux athlètes et entraîneurs.

5.4.3 Protocole de sélection

5.4.3.1 Épreuves de bosses

Allocation des quotas : Décembre 2025

Date de la sélection : 24 février 2026

Date limite d'inscription : à venir

Freestyle Canada déterminera le nombre de places allouées à l'OSP. La répartition des places entre les hommes et les femmes se fera selon le ratio 1,59 hommes pour 1 femme. Le protocole de sélection pour les athlètes participant aux épreuves de bosses (en simple et en duel) va comme suit :

1. Les deux meilleurs athlètes U14, par genre, seront sélectionnés en fonction de la moyenne des **trois meilleurs résultats admissibles au classement SPEQ en date du 24 février 2026**.
2. Les places restantes seront distribuées selon le **classement SPEQ 2025-2026 au 24 février 2026**. La moyenne des trois meilleurs résultats admissibles au classement SPEQ seront utilisés.

5.4.3.2 Épreuves de saut

Freestyle Canada déterminera le nombre de places allouées à l'OSP. La répartition des places entre les hommes et les femmes se fera selon le ratio 1,59 hommes pour 1 femme. Freestyle Canada mentionne que 25 places sont réservées aux athlètes spécialistes des sauts. Le processus de sélection pour les athlètes participant à l'épreuve de saut va comme suit :

1. Les athlètes membres de l'Équipe du Québec de saut ayant l'âge requis;
2. Les places restantes seront distribuées selon le meilleur résultat obtenu au **classement SPEQ-Saut 2025-2026 au 24 février 2026**. Seulement les athlètes ayant un saut inversé qualifié et qui l'exécute sur la neige pourront s'inscrire.

5.4.3.3 Clause blessure pour les épreuves de bosses et de saut

Bosses

Une place pour clause blessure par genre sera disponible sur présentation d'une pièce médicale approuvée par Ski acro Québec **avant le 24 février 2026**.

- Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ durant la saison 2025-2026, aucune clause blessure ne sera appliquée.
- Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, ces deux résultats seront additionnés de la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

- Si l'athlète a un résultat admissible, ce résultat sera additionné de deux fois la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente (représentant le 2e et le 3e résultats).

En appliquant la clause blessure, l'athlète devra se classer dans le classement SPEQ (trois meilleurs résultats) de l'année en cours avec son pointage parmi les athlètes sélectionnés.

Saut

Une place pour clause blessure par genre sera disponible sur présentation d'une pièce médicale approuvée par Ski acro Québec **avant le 24 février 2026**. Nous prendrons le résultat final du classement SPEQ 2024-2025. L'athlète devra se classer parmi les athlètes sélectionnés avec son pointage.

5.4.3.4 Épreuves de slopestyle, big air et demi-lune

Freestyle Canada déterminera le nombre de places allouées au Québec et la répartition des places entre les hommes et les femmes se fera selon le ratio 2 hommes pour 1 femme.

Note

Cette compétition ne compte plus pour le classement HPP.

Le processus de sélection pour les athlètes participant aux épreuves de slopestyle, big air et de demi-lune sera fait le **10 février 2026** et va comme suit :

- Moyenne entre le meilleur résultat admissible au classement SPEQ-SS 2025-2026 et le meilleur résultat obtenu lors d'une compétition du circuit provincial Stepup 2024-2025.
- Si un athlète n'a pas de résultats au Stepup admissible au SPEQ-SS 2024-2025, car il n'était pas encore dans la catégorie U14, il devra utiliser la moyenne des résultats obtenue lors des deux premières compétitions Stepup 2025-2026. Si un athlète était blessé la saison dernière et il n'a pas de résultats, voir la clause blessure.
- Le pourcentage des places accordées à chaque catégorie d'âge est décidé en fonction de la représentativité des athlètes (éligibles au Canadien junior) du circuit Stepup de l'année en cours.
- Une place discrétionnaire sera réservée à l'athlète recommandé par les entraîneurs des clubs de slopestyle (un représentant par club) et d'un représentant du circuit Stepup.

Note

Un athlète qui n'est pas sur l'Équipe du Québec de slopestyle doit obligatoirement avoir **deux départs** en compétition provinciale pour avoir accès au Canadien junior. La clause blessure entre en vigueur si un billet d'un médecin ou une exception scolaire justifiée par l'école et approuvé par Ski acro Québec.

Ce processus de sélection respecte l'uniformité des processus de sélection des autres disciplines de ski acrobatique. Nous croyons fermement que le bon développement des habiletés sportives du skieur de slopestyle passe par le circuit provincial.

5.4.3.5 Clause blessure pour les épreuves de slopestyle, big air et demi-lune

La place discrétionnaire pourra être utilisée vers un athlète qui s'est blessé durant l'année en cours.

- Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ durant la saison 2024-2025, aucune clause blessure ne sera appliquée.
- Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, ces deux résultats seront additionnés de la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.
- Si l'athlète a un résultat admissible, ce résultat sera additionné de deux fois la moyenne des trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente (représentant le 2e et le 3e résultats).

En appliquant la clause blessure, l'athlète devra se classer dans le classement SPEQ (trois meilleurs résultats) de l'année en cours avec son pointage parmi les athlètes sélectionnés.

5.5 Circuit Nor-Am

5.5.1 Présentation

Ce circuit, géré par Freestyle Canada et la FIS, vise à faire rivaliser les athlètes de l'équipe nationale de développement, les athlètes américains, les athlètes de quelques autres nations et les athlètes des équipes provinciales. Ce circuit permet aux athlètes d'accumuler des points FIS.

Nombre d'épreuves (un départ = une épreuve) : 20; 4 x bosses en simple, 4 x bosses en duel, 4 x saut, 5 x slopestyle, 5 x big air

Nombre d'événements (une fin de semaine de course = un événement) : 14

Disciplines : bosse en simple (MO), bosses en duel (DM), saut (AE), slopestyle (SS), demi-lune (HP) et big air (BA)

Calendrier : voir le [calendrier](#)⁹ sur le site de Ski acro Québec

Catégorie d'âge : Il n'y aura qu'une seule catégorie d'âge pour cette compétition et les athlètes doivent être âgés de **13 ans et plus** au 1er janvier 2026.

Inscriptions : Chaque athlète est responsable de sa propre inscription. Les athlètes doivent cependant répondre aux critères de sélection de Freestyle Canada pour pouvoir s'inscrire.

5.5.2 Processus de sélection

5.5.2.1 Épreuves de bosses, bosses en duel et saut

Freestyle Canada s'occupe du processus de sélection pour les athlètes participant aux compétitions nord-américaines. Se référer au [document de sélection de Freestyle Canada](#)¹⁰.

Voici comment se fera la sélection pour les deux places discrétionnaires :

1. Les athlètes de l'Équipe du Québec qui n'ont pas de place.

⁹ <https://www.skiacroquebec.com/evenements-et-resultats>

¹⁰ <https://freestylecanada.ski/fr/politiques/politiques-devenement/>

2. Selon le classement SPEQ (1 homme et 1 femme). L'athlète devra respecter les critères minimums d'habileté du circuit NorAm et le stade de développement (s'entraîner à la compétition).
3. S'il y a des places supplémentaires, elles seront distribuées en suivant le classement SPEQ. L'athlète sélectionné devra répondre aux critères minimums d'habiletés.

5.5.2.2 Épreuves de slopestyle, big air et de demi-lune

Nor-Am de Stoneham

Les places seront attribuées en fonction du classement HPP 2024-2025.

Nor-Am de Whistler

Les places seront attribuées en fonction du classement HPP 2025-2026 **en date du 16 février 2026**.

Au besoin, le classement Toyo Cup 2025-2026 à jour pourrait également être utilisé.

Freestyle Canada s'occupe du processus de sélection pour les athlètes participant aux compétitions nord-américaines. Se référer au [document de sélection de Freestyle Canada](#)¹¹.

¹¹ <https://freestylecanada.ski/fr/politiques/politiques-devenement/>